

Ville de Caluire et Cuire

Direction des Ressources Humaines

Formulaire offre d'emploi

Intitulé du poste : Agent de police municipale - Équipe intervention

Cadre d'emplois : Gardien-Brigadier ou Brigadier Chef principal de police municipale

Catégorie : C

Direction ou Service : Police municipale

Recrutement permanent par voie de concours, détachement ou emploi réservé

Temps de travail : complet

Libre à compter du : 01/04/2024

Contexte :

La ville de Caluire-et-Cuire est une commune de plus de 43 000 habitants située au cœur de la Métropole de Lyon. Attractive et dynamique, elle compte environ 600 agents permanents et ne cesse de s'interroger sur l'amélioration continue de la qualité du service aux usagers tout en veillant à la responsabilisation, au développement des compétences et au bien-être de ses agents au travail.

Dans un contexte de réorganisation de la Police Nationale, la politique de la Ville en matière de tranquillité et de sécurité publiques est ambitieuse sur le périmètre de Caluire-et-Cuire et à ce titre, les agents disposent des moyens correspondant à cette ambition.

Placées sous l'autorité d'un Directeur de Police Municipale et de trois Chefs de service, 3 équipes opérationnelles existent au sein de la Police Municipale :

- L'équipe de proximité (5 agents)
- L'équipe d'intervention (7 agents)
- L'équipe de nuit (8 agents)

La Ville est également dotée d'un Centre de Supervision Urbain, d'un stand de tir et d'agents de surveillance de la voie publique.

L'équipe d'intervention assure les missions de surveillance générale de la ville sur la tranche horaire de l'après-midi, du lundi au vendredi. Elle est plus particulièrement en charge de d'intervention à savoir les assistances à personnes, les missions de tranquillité publique, les contrôles routiers, les contacts avec les commerçants. A ce titre, **vos missions principales seront les suivantes :**

- constater, par procès-verbaux, des contraventions aux arrêtés ainsi qu'aux dispositions des codes et lois pour lesquelles compétence est donnée au Maire (code de la route, voirie routière ...),
- interpellations et mises à disposition dans le cadre du flagrant délit,
- contrôler du stationnement gênant,
- effectuer des contrôles de vitesse,
- veiller au respect de la tranquillité et de la salubrité publique,
- mettre en fourrière des véhicules,
- mission de surveillance générale, îlotage,
- aider à la circulation,
- encadrer les manifestations, participer aux cérémonies communales
- accueillir, informer et assister le public.
- travailler en liaison et en opération avec la Police Nationale

La politique de mobilité de la ville ouvre le cas échéant, en cas de poste vacant et de potentiel validé, la possibilité d'évoluer d'une équipe à l'autre.

La politique managériale, basée sur les principes de : bienveillance, confiance, cohérence, solidarité, équité, responsabilité et intelligence collective, invite les agents de la ville à faire preuve d'autonomie, d'être force de propositions, notamment au sein de la Police Municipale.

Profil :

Connaissances et compétences

- maîtrise de la législation et de la réglementation,
- titulaire du permis B et éventuellement A

Aptitudes et qualités

- sens du travail en équipe et de la hiérarchie,
- bonne condition physique, dynamisme
- sens du discernement sur le terrain,
- qualités relationnelles, aptitudes au dialogue et à l'écoute,
- disponibilité, rigueur et discrétion,

Environnement relationnel

Supérieur hiérarchique : chef d'équipe, chef de service de police municipale

Internes : L'ensemble des services municipaux

Externes : Les administrés, la Police Nationale, la Préfecture

Conditions de travail

Travail en équipe :

- En semaine, du lundi au vendredi, l'après-midi : 12h30 – 20h00
- Travail occasionnel les samedis matins (8h – 16h) en heures supplémentaires
- 25 jours de congés annuels, 14 jours d'ARTT et 2 jours de fractionnement

Conditions de recrutement :

Recrutement par voie de mutation, concours, détachement ou emploi réservé

Formations : Formations à l'armement, conduite en situation professionnelle, formation motocycliste, GTPI / sport deux fois par mois, PSC1, secours opérationnel, intervention en transport en commun, violences intra-familiales, maltraitance animale, violences urbaines.

Équipements de travail :

Pistolet 9mm, lanceur de balle de défense « flashball », pistolet à impulsion électrique
Bâton de défense à poignée latérale « tonfa », matraque télescopique et gaz incapacitant
5 véhicules sérigraphiés (1 Mégane, 1 Duster, 1 Clio Estate, 1 Kadjar et 1 Octavia), 3 motos 650 et 700 cm³, 2 vélos à assistance électrique, éthylotest électroniques, radars Eurolaser et Truspeed, PVE, équipement radio, boucliers et packs balistiques (gilets et casques lourds), gilets tactiques avec pare-balles Tiger Tailor.

Rémunérations : Régime indemnitaire ISF 20 %, IAT à 5, prime de fin d'année équivalente à la somme du traitement de base indiciaire et de l'indemnité de résidence, HS payées ou récupérées, prime d'activité de 150€.

- Une politique d'action sociale volontariste comprenant notamment des titres restaurant d'une valeur faciale de 7€ avec une participation employeur de 50% et un comité social culturel propre à la ville et permettant d'avoir accès à de nombreuses prestations qui peuvent constituer un vrai complément de rémunération.

- Une politique d'accompagnement aux parcours professionnels dynamique avec notamment, une école interne de préparation aux concours et examens professionnels.

Informations complémentaires : Personne à contacter

Fantine MARCEL, Adjointe au Directeur de PM, mail : f.marcel@ville@caluire.fr, tél : 04.87.65.77.75

Dépôt de votre candidature accompagnée d'un curriculum vitae directement en ligne : [POSTULEZ ICI](#)

A noter : inutile de postuler après la date limite de dépôts des candidatures